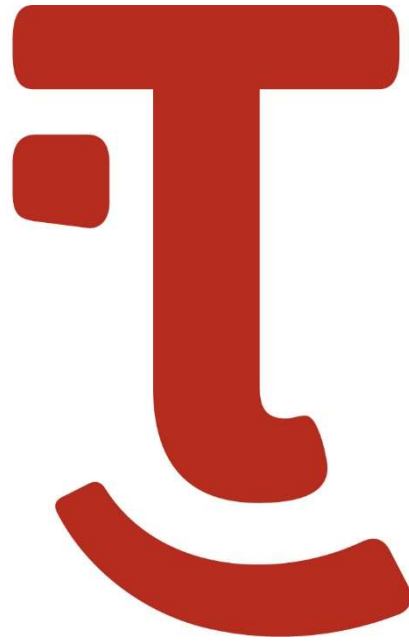


TAFOUKT TRAVEL



Politique de développement durable

2024 - 2027

SOMMAIRE

1. Gestion de la durabilité et conformité légale.....	4
2. Gestion interne : politique sociale & droits de l'homme.....	4
3. Gestion interne : Environnement et relations communautaires.....	6
4. Agence partenaire.....	8
5. Transports.....	9
6. Hébergement.....	9
7. Excursions et activités.....	11
8. Accompagnateurs, représentants locaux et guides.....	12
9. Destination.....	13
10. Communication et protection des clients.....	14

Introduction

En tant qu'agence de voyage qui s'engage auprès de diverses parties prenantes du tourisme, à savoir les consommateurs, les guides touristiques, les agences de voyage, les hôtels, les sociétés de transport, les restaurants et les attractions, Tafoukt Travel comprend notre rôle clé et notre influence dans le développement durable du tourisme. Par conséquent, nous nous engageons à promouvoir la durabilité. Nous visons à suivre, mettre en œuvre et promouvoir de bonnes pratiques de durabilité afin de maximiser les impacts positifs et de minimiser les impacts négatifs sur le tourisme de nos opérations et d'influencer nos clients et partenaires à faire de même.

Notre politique de développement durable est divisée en 10 thèmes. Chaque thème se compose d'un ensemble de principes et d'actions pratiques en conséquence.

1. Gestion de la durabilité et conformité légale

Nous nous engageons dans une gestion durable, pratiquée par les actions suivantes :

- Avoir un employé nommé qui est responsable des tâches de coordinateur de la durabilité ;
- Avoir un énoncé de mission de développement durable qui est communiqué aux clients, partenaires et fournisseurs ;
- Avoir une politique de développement durable accessible et écrite qui vise à réduire les impacts sociaux, culturels, économiques et environnementaux négatifs des activités de l'entreprise ; et inclut les aspects liés à la santé et à la sécurité des employés ;
- Collaborer et s'impliquer activement dans des forums externes et des groupes de travail qui soutiennent la durabilité dans le tourisme ;
- Effectuer une évaluation de base de la performance de l'entreprise en matière de pratiques durables ;
- Mettre en place des lignes directrices et un système d'évaluation en matière de durabilité pour identifier les performances en matière de durabilité des principaux fournisseurs/partenaires ;
- Avoir un plan d'action de durabilité avec des objectifs clairs, des actions, des mesures, des responsabilités et une planification du temps ;
- Élaborer des procédures documentées pour surveiller et évaluer la mise en œuvre de la politique, des objectifs et des cibles en matière de durabilité ;
- Assurer la transparence de l'entreprise en matière de développement durable en rendant compte et en communiquant publiquement ;
- Veiller à ce que tout le personnel soit pleinement conscient de notre politique de développement durable et s'engage à la mettre en œuvre et à l'améliorer.

Nous nous engageons à respecter toutes les législations, réglementations et codes de pratique nationaux.

2. Gestion interne : politique sociale & droits de l'homme

Nous nous engageons à une gestion interne durable en ayant une politique sociale écrite claire et bien communiquée qui comprend les principes suivants :

- Accorder aux salariés la liberté de travail et de rupture de contrat avec préavis (idéalement minimum un mois) et sans pénalité
- Inclure les conditions de travail conformément à la législation nationale du travail et une description de poste dans le contrat de travail ;
- Le taux de salaire doit être mentionné dans le contrat et égal ou supérieur au salaire légal national ;
- Déterminer et compenser les heures de travail supplémentaires sur la base d'un accord ;
- Fournir une assurance médicale et responsabilité civile conformément à la législation nationale ;
- Accorder aux employés des congés payés annuels fixes et des congés de maladie et des indemnités de congé annuel non payé ;
- Avoir une politique de santé et de sécurité pour les employés conforme aux normes légales nationales ;
- Disposer de trousse de premiers secours et de personnel formé à tous les endroits concernés ;
- Respecter l'Age Minimum d'Admission à l'Emploi national ;
- Avoir des procédures documentées efficaces en place pour que les employés puissent exprimer leurs plaintes et leurs attentes ;
- Avoir une procédure disciplinaire claire qui est communiquée efficacement aux employés ;
- Disposer d'un système de mesure de la satisfaction des employés sur une base régulière ;
- Fournir des conseils et une formation périodique aux employés sur les rôles, les droits et les responsabilités en matière de santé et de sécurité. Cela inclut les incendies et les catastrophes naturelles pertinentes ;
- Créer des opportunités pour les étudiants de participer à des stages/stages/apprentissages ;
- Encourager les opportunités d'emploi pour les personnes ayant des besoins spéciaux ;

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme en veillant à l'application des pratiques suivantes :

- Déclarer ne pas entraver l'affiliation syndicale, les négociations collectives du travail et la représentation des membres par les syndicats ;
- Participer et se conformer à une structure de négociation collective des conditions de travail (à l'échelle du secteur) (si elle existe localement)
- Interdire les discriminations concernant le recrutement, les conditions d'emploi, l'accès à la formation et aux postes de direction, ou la promotion en termes de sexe, de race, d'âge, de handicap, d'origine ethnique, de religion/croyances ou d'orientation sexuelle ;

- Veiller à ce que tous les employés aient une chance égale et aient accès aux ressources et aux opportunités de développement personnel grâce à une formation régulière, à l'éducation ;

3. Gestion interne : Environnement et relations communautaires

Nous nous engageons à pratiquer la protection de l'environnement et à améliorer les relations communautaires en veillant à l'application des pratiques suivantes :

- Réduire activement l'utilisation de biens jetables et de consommation ;
- Favoriser l'achat de biens et services durables, de fournitures de bureau et de restauration, de cadeaux et de marchandises ;
- Achetez des produits en vrac, afin de réduire la quantité de matériaux d'emballage ;
- Réglez les photocopieurs et les imprimantes par défaut sur l'impression recto verso ou sur d'autres modes d'économie de papier ;
- Utiliser des produits de nettoyage non dangereux, non eutrophes et biodégradables et certifiés par un écolabel, s'ils sont disponibles localement ;
- Imprimez des brochures sur du papier respectueux de l'environnement, avec une imprimerie qui travaille avec un système de gestion de l'environnement certifié, si disponible localement à des coûts raisonnables ;
- Mettre en œuvre des mesures pour réduire le gaspillage de brochures ou une politique « Internet uniquement » ;
- Avoir un engagement actif pour mesurer, surveiller et réduire la consommation d'énergie ;
- Calculer et compenser les émissions de CO2 et comparer différentes périodes ;
- Achetez de l'énergie verte et de l'éclairage écoénergétique pour toutes les zones, le cas échéant ;
- Éteignez les lumières et l'équipement lorsqu'ils ne sont pas utilisés, utilisez un système d'allumage/extinction automatique avec des minuteries ou des détecteurs de mouvement et réglez l'équipement par défaut en mode d'économie d'énergie, lorsque cela est possible ;
- Préférez les équipements à faible consommation d'énergie lors de l'achat de nouveaux articles, y compris les considérations de coût et de qualité ;
- Avoir une politique active de réduction des consommations d'eau, mise en place et suivie mensuellement ou annuellement à des fins de benchmark ;
- Utiliser un approvisionnement en eau durable, qui n'affecte pas négativement les flux environnementaux ;
- Installer des équipements économes en eau dans les toilettes, réutiliser les eaux usées et/ou les eaux de pluie collectées ;

- Respecter la législation nationale relative à l'élimination des déchets ;
- Élaborer et mettre en œuvre une politique de réduction et de recyclage des déchets solides, avec des objectifs quantitatifs ;
- Prendre des mesures pour réduire la quantité de matériaux d'emballage et ne pas fournir de matériaux d'emballage non recyclables ou non biodégradables ;
- Prendre des mesures pour réduire la quantité de bouteilles en plastique (non rechargeables) d'eau potable à usage de bureau ;
- Séparez tous les matériaux qui peuvent être recyclés et organisez la collecte et l'élimination appropriée ;
- Mettre en œuvre des méthodes de réduction des déchets lors de l'utilisation de cartouches d'encre et de toner pour l'impression et la copie, dans la mesure du possible ;
- Recyclez ou éliminez correctement les piles ;
- Se conformer à la législation nationale de traitement des eaux usées, qui doivent être réutilisées ou rejetées en toute sécurité ;
- Minimiser et remplacer l'utilisation de substances nocives et gérer correctement le stockage, la manipulation et l'élimination des produits chimiques ;
- Utilisez des peintures sans plomb et à base d'eau, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, lorsqu'elles sont disponibles localement ;
- Mettre en œuvre des pratiques pour minimiser la pollution de ses bâtiments (dans la mesure où elle peut être contrôlée par l'entreprise) ;
- Mesurer et réduire les déplacements du personnel et utiliser des modes de transport plus durables. Calculer ses émissions, dans le but de les réduire et de les compenser, grâce à un programme fiable disponible localement ;
- Inciter financièrement les salariés à utiliser les transports en commun ou les moyens de transport durables ;
- Réduire les impacts liés au transport par le télétravail, les réunions télé/vidéo, les politiques de travail à domicile ou d'autres moyens ;
- Entretien et contrôler correctement les véhicules motorisés de l'entreprise, pour réduire les émissions et la consommation d'énergie et s'assurer qu'ils sont conformes aux normes d'émission légales,
- Fournir des conseils, une formation et/ou des informations périodiques à tous les membres du personnel sur leurs rôles et responsabilités en ce qui concerne les pratiques environnementales internes ;
- Se conformer aux lois et règlements sur l'utilisation des terres, le zonage et les aires protégées ou patrimoniales ; lors de la planification, de la conception, de la construction, de la

rénovation, de l'exploitation ou de la démolition de bâtiments et d'infrastructures de l'entreprise ;

- Basez la planification, la conception et la construction de nouveaux bâtiments ou de rénovations sur des pratiques et des matériaux durables localement appropriés et réalisables ;
- Contribuer à la protection et à la préservation des biens et sites locaux d'importance historique, archéologique, culturelle et spirituelle, et ne pas en entraver l'accès par les résidents locaux ;

4. Agence partenaire

Sur la base d'un inventaire de nos principales agences partenaires, nous ont élaboré et mis en œuvre une politique visant à améliorer la durabilité de nos agences partenaires. Notre objectif est de concrétiser le développement durable pour chacun des partenaires de notre entreprise.

Nous s'engager à cela par :

- Tenir une liste des pratiques de durabilité des hébergements et des agents partenaires ;
- Travailler uniquement avec des organisations qui mettent réellement en œuvre la durabilité dans leur politique touristique ;
- Minimiser l'empreinte écologique du bureau en se déplaçant principalement en transports en commun, en travaillant le moins possible de papier, en triant les déchets et en utilisant du papier recyclé certifié ;
- Prêter attention aux bénéfiques locaux des collectivités lors du choix des hébergements locaux et de leur politique sociale pour les employés ;
- Sensibiliser les partenaires clés à la consommation durable en organisant des campagnes et des formations (en ligne) ;
- Informer les partenaires clés sur les normes Travelife et nationales du tourisme ;
- Avoir un contrat de coopération incluant une annexe du code de conduite national pour les partenaires locaux afin d'encourager leurs pratiques vers la durabilité ;
- Évaluer régulièrement les pratiques de développement durable de nos partenaires clés pour s'assurer que leurs pratiques sont vraiment durables ;
- Informer les partenaires clés de la politique de durabilité des agences de voyages et du fait qu'ils sont tenus de s'y conformer et/ou de la communiquer aux clients finaux, le cas échéant ;
- Inclure des clauses clés de durabilité dans les contrats avec les partenaires entrants/réceptifs ;
- Motiver les partenaires entrants / entrants à participer à des formations sur la durabilité pour les agences de voyage ;
- Avoir un contrat écrit avec les agences partenaires ;

- Inclure dans les contrats des partenaires des clauses permettant aux partenaires contractuels de mettre fin prématurément à l'accord contractuel si l'entreprise partenaire ne prend pas les mesures adéquates pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants au sein de la chaîne d'approvisionnement directe ;
- Veiller à ce que les entreprises partenaires respectent toutes les lois nationales pertinentes protégeant les droits des employés ;

5. Transports

Nous essayons de nous assurer que les véhicules utilisés lors des circuits ne causent pas plus de pollution que la moyenne. Nous pensons que le transport est un aspect important du tourisme durable et nous faisons de notre mieux pour réduire le niveau moyen de pollution.

Nous nous engageons à cela par :

- Sélection des options les plus durables en tenant compte du prix et du confort lors de la sélection des options de transport vers la destination ;
- Y compris les transports (publics) durables jusqu'au point de départ du voyage international/longue distance ;
- Envisager et privilégier des alternatives plus durables lors de la sélection des options de transport pour les transferts et les excursions dans la destination, en tenant compte du prix, du confort et des considérations pratiques ;
- Intégrer et/ou promouvoir un ou plusieurs produits/forfaits de vacances durables basés sur une méthodologie reconnue, y compris les transports durables, les hébergements durables et les activités durables.

6. Hébergement

Nous essayer de parvenir à une chaîne d'approvisionnement touristique pleinement durable. Les hébergements partenaires jouent un rôle important dans la réalisation de cet objectif et sont stimulés et motivés pour adopter des pratiques durables.

Nous nous engageons à cela par :

- Sélectionner des hébergements conformes aux normes de durabilité et de qualité avec un accent particulier sur les éléments suivants :
 - *Ont-ils signé un contrat de durabilité ?*
 - *Ont-ils un programme d'économie d'eau ?*
 - *Ont-ils un programme d'économie d'énergie ?*

- *Ont-ils un programme de gestion des déchets ?*
- *Disposent-ils d'un système de réduction d'énergie ?*
- *Disposent-ils d'une chaîne d'approvisionnement durable ?*
- *Ont-ils une politique de protection de l'enfance ?*
- *Mènent-ils des activités de RSE ?*
- *Forment-ils les employés à la santé et à la sécurité ?*
- Motiver et encourager les hébergements partenaires à devenir durablement certifiés ;
- Préférer et sélectionner des hébergements détenus et gérés localement ;
- Choisir des hébergements qui emploient les communautés locales ;
- Faire en sorte que les aménagements fournissent des preuves clarifiant leurs objectifs et stratégies de durabilité ;
- Faire signer aux hébergements un addendum sur la durabilité ;
- Encourager les hébergements à suivre les meilleures pratiques/formations sur le tourisme responsable ;
- Encourager les hébergements à remplir le questionnaire de durabilité pour avoir un aperçu de leurs pratiques ;
- Communiquer clairement et activement nos objectifs et exigences en matière de durabilité concernant les hébergements aux hébergements sous contrat et autres hébergements pertinents ;
- Donner une nette préférence aux hébergements qui fonctionnent avec la certification internationalement reconnue ;
- Inclure des clauses de durabilité standard dans tous les contrats avec les fournisseurs d'hébergement qui se concentrent sur le travail des enfants, la lutte contre la corruption et les pots-de-vin, la gestion des déchets et la protection de la biodiversité ;
- Offrir des incitations aux hébergements qui s'engagent activement dans la durabilité ;
- Veiller à ce que, grâce à notre chaîne d'approvisionnement en hébergement, les droits des enfants soient respectés et protégés par :
 - Avoir une clause dans les contrats tout au long de la chaîne de valeur indiquant une politique commune de répudiation et de tolérance zéro de l'exploitation sexuelle des enfants ;
 - Avoir une clause dédiée à cet aspect dans leur contrat qui permet à l'agence de voyage de mettre fin prématurément à l'accord contractuel si le fournisseur d'hébergement ne prend pas les mesures adéquates pour prévenir l'exploitation sexuelle des enfants ;
 - Former les employés aux droits de l'enfant, à la prévention de l'exploitation sexuelle et au signalement des cas suspects ;

- Soutenir, collaborer et impliquer les parties prenantes dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants ;
- Travailler avec des hébergements et des restaurants qui intègrent des éléments de l'art, de l'architecture ou du patrimoine culturel local ; tout en respectant les droits de propriété intellectuelle des communautés locales ;
- Mettre fin à la coopération avec le logement en cas de preuve manifeste que les logements sous contrat compromettent la fourniture de l'intégrité des services de base tels que la nourriture, l'eau, l'énergie, les soins de santé ou le sol aux entreprises voisines ;

7. Excursions et activités

Nous attachons une grande importance au bien-être des animaux et de la communauté et visons des circuits qui ne laissent qu'une empreinte mineure. Nous protégeons l'authenticité des communautés et de l'environnement naturel, et nous nous opposons fermement à la destruction de la faune et à la pollution de l'environnement.

Nous nous engageons à cela par :

- Avoir un inventaire des excursions écologiquement ou culturellement sensibles qui sont proposées dans chaque destination ;
- Conseiller les clients sur les normes de comportement lors des excursions et des activités en mettant l'accent sur le respect de la culture, de la nature et de l'environnement locaux ;
- Communiquer nos objectifs et exigences en matière de durabilité aux fournisseurs d'excursions sous contrat et autres concernés en diffusant ces informations via un code de conduite, des agents représentatifs, des médias sociaux, des e-mails, des discussions et/ou des réunions, afin de minimiser l'impact négatif des visiteurs et de maximiser le plaisir ;
- Ne pas proposer d'excursions qui nuisent aux humains, aux animaux, aux plantes, aux ressources naturelles telles que l'eau et l'énergie, ou qui sont socialement et culturellement inacceptables ;
- Ne pas proposer d'excursions dans lesquelles la faune est retenue en captivité, à l'exception d'activités correctement réglementées conformément à la législation locale, nationale et internationale ;
- Ne pas être impliqué dans des entreprises qui récoltent, consomment, exposent, vendent ou commercialisent des espèces sauvages à moins que cela ne fasse partie d'une activité réglementée qui garantit que leur utilisation est durable et conforme aux lois locales, nationales et internationales ;

- Avoir des guides qualifiés et/ou certifiés pour guider nos invités dans des sites culturels sensibles, des sites patrimoniaux ou des destinations écologiquement sensibles ;
- Promouvoir et conseiller nos clients sur les excursions et les activités qui impliquent et soutiennent directement les communautés locales en achetant des services ou des biens, de l'artisanat traditionnel et des méthodes de production (alimentaires) locales, ou en visitant des projets sociaux ;
- Promouvoir et conseiller nos clients sur les excursions et les activités qui soutiennent l'environnement local et la biodiversité, telles que la visite de zones protégées ou de projets de protection de l'environnement ;

8. Accompagnateurs, représentants locaux et guides

Nous visons à impliquer autant de locaux que possible en les employant dans le secteur du tourisme. Nous défendons un environnement de travail équitable et sûr qui soutient et respecte les communautés locales.

Nous nous engageons à cela par :

- Veiller à ce que tous les employés aient un contrat de travail écrit, y compris les conditions de travail et une description de poste, et comprennent parfaitement les termes et conditions ;
- Préférer travailler avec des accompagnateurs locaux, des représentants locaux, des guides touristiques locaux, des porteurs, des chauffeurs, des cuisiniers et d'autres membres du personnel local à capacité égale, et fournir une formation si nécessaire ;
- Veiller à ce que nos partenaires locaux respectent toutes les lois et réglementations internationales, nationales et locales applicables, les normes minimales de l'industrie et toute autre exigence légale pertinente, selon les exigences les plus strictes ;
- Payer aux accompagnateurs, représentants locaux, guides, porteurs et autres employés locaux engagés par nous au moins un salaire décent égal ou supérieur au minimum légal ou à la norme de l'industrie pertinente ;
- Veiller à ce que nos guides touristiques, hôtes et autres employés sous contrat soient qualifiés et formés régulièrement ;
- Veiller à ce que nos employés locaux soient informés des aspects pertinents de notre politique de développement durable et s'y conforment, par des newsletters, des références ou des suppléments aux contrats, des e-mails ou des sessions de formation et d'information ;

- Offrir un module spécial *voyage durable* dans le programme de formation des guides touristiques et des hôtes locaux, dans lequel les principaux aspects du tourisme responsable sont mis en évidence, suivis du rôle attendu des employés. Ce module comprendra également des connaissances sur la destination et ses aspects de durabilité pertinents ;
- Demander à nos dirigeants, représentants locaux et guides d'informer les clients sur les questions de durabilité pertinentes dans la destination (par exemple, la protection de la flore, de la faune et du patrimoine culturel, l'utilisation des ressources), les normes et valeurs sociales (par exemple, les conseils, le code vestimentaire et la photographie) et humaines droits (par exemple exploitation sexuelle) ;
- Former nos accompagnateurs salariés et nos représentants locaux sur la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants. Cela comprendra une formation sur la façon de vérifier les exigences concernant l'exclusion de la maltraitance des enfants ;

9. Destination

Nous visons à maximiser les impacts positifs et à minimiser les impacts négatifs à destination pour assurer le développement durable des lieux où nous opérons.

Nous nous y engageons en :

- Tenir compte des aspects de durabilité dans le processus de sélection de nouvelles destinations et éventuellement proposer des destinations alternatives non traditionnelles ;
- Ne pas sélectionner des destinations dans lesquelles le tourisme entraîne des effets locaux négatifs structurels (à moins que l'implication de l'entreprise n'entraîne des effets de contreponds évidents) ;
- Envisager la sélection de nouvelles destinations accessibles par des moyens de transport plus durables ;
- Se conformer à l'aménagement du territoire fondé sur la loi, aux zones protégées et aux réglementations patrimoniales. Également avec les stratégies de gestion des destinations des autorités locales, régionales et nationales ;
- Soutenir les initiatives qui améliorent les relations entre les hébergements et les producteurs locaux ;
- Influencer et soutenir le gouvernement local (si possible, avec d'autres agences de voyage et parties prenantes) concernant la durabilité, la planification et la gestion des destinations, l'utilisation des ressources naturelles et les questions socioculturelles ;

- Soutenir la conservation de la biodiversité, y compris les aires protégées et les zones à forte biodiversité, par une contribution financière, un soutien politique et une intégration dans les offres de produits ;
- Ne pas promouvoir des souvenirs contenant des espèces de faune et de flore menacées, comme indiqué dans le traité CITES et la « Liste rouge » de l'UICN ; ou des artefacts historiques et archéologiques (sauf dans la mesure permise par la loi) ;

10. Communication et protection des clients

Le bien-être et l'information des clients sont très importants pour nous. Chez Tafoukt Travel, nous assurons une communication claire et constante et une haute protection à nos clients.

Avant de réserver, nous nous engageons à cela en :

- Mettre à disposition une ligne directrice de l'entreprise pour la consultation des clients, qui est suivie par les conseillers à la clientèle ;
- Veiller à ce que la confidentialité des clients ne soit pas compromise ;
- Respecter les normes pertinentes et les codes de conduite volontaires dans les messages marketing et publicitaires, et ne pas promettre plus que ce qui est livré ;
- Rendre les informations sur les produits et les prix claires, complètes et exactes, en ce qui concerne l'entreprise et ses produits et services, y compris les allégations de durabilité ;
- Fournir des informations sur la destination, y compris les aspects de durabilité, qui sont factuellement correctes, équilibrées et complètes ;
- Informer les clients de l'impact environnemental des différentes options de transport pour atteindre la destination (au cas où celles-ci ne sont pas incluses dans le forfait) et proposer des alternatives durables, le cas échéant ;
- Promouvoir des hébergements, des excursions, des forfaits et/ou des options de transport durables (certifiés), avec des logos ou d'autres messages ; s'assurer qu'ils sont reconnaissables par le consommateur et présentés comme la « meilleure » option ;
- Informer le client des alternatives durables en matière d'hébergement, d'excursions, de forfaits vacances et d'options de transport, si disponibles ;
- Informer clairement les clients directs (potentiels) sur les engagements et les actions en matière de développement durable ;

Après réservation et pendant les vacances, nous nous y engageons en :

- Fournir des informations aux consommateurs sur l'environnement naturel, la culture locale et le patrimoine culturel de la destination de vacances ;
- Informer les consommateurs sur les principaux aspects et problèmes de durabilité de la destination et recevoir des recommandations sur la manière d'apporter une contribution positive ;
- Informer les clients des risques et des précautions liés aux questions de santé et de sécurité à destination ;
- Gardez une personne de contact et un numéro de téléphone disponibles en permanence pour les situations d'urgence ;
- Former le personnel et tenir à disposition des directives sur la manière de faire face aux situations d'urgence ;
- Fournir aux clients des directives documentées et/ou des codes de conduite pour les excursions et activités sensibles, afin de minimiser l'impact négatif des visiteurs et de maximiser le plaisir. Lorsque cela est possible, des directives sont élaborées en collaboration avec les ONG concernées et la communauté affectée ;
- Fournir aux clients des informations sur l'exploitation commerciale, sexuelle ou toute autre forme d'exploitation et de harcèlement, en particulier des enfants et des adolescents ;
- Informer les clients de la législation applicable concernant l'achat, la vente, l'importation et l'exportation d'objets et d'articles historiques ou religieux contenant des matériaux de la flore et/ou de la faune menacées dans la destination ;
- Motiver les clients à utiliser les restaurants et magasins locaux (le cas échéant) ;
- Informer les clients sur les options de transport durable dans les destinations, lorsque cela est possible ;
- Encourager les clients à faire des dons à des œuvres caritatives locales et à des initiatives durables ;

Après les vacances, nous nous y engageons en :

- Mesurer systématiquement la satisfaction des clients et prendre en compte les résultats, pour l'amélioration des services et des produits ;
- Inclure la durabilité comme partie intégrante de la recherche sur la satisfaction des clients ;
- Avoir des procédures claires en cas de plaintes des clients ;